LITIGES D'AFFAIRES GROSSE JOURNÉE POUR LES TRIBUNAUX

PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

Benoit Laliberté a notamment justifié ses agissements en Bourse par le fait que des investisseurs externes tentaient de tirer profit d'une chute de l'action de Jitec.

BENOIT LALIBERTÉ CONTRE MARC BEAUDOIN

Un récit coloré, mais sans preuve écrite

FRANCIS VAILLES

Benoit Laliberté est un raconteur. Il enchaîne les noms, décrit les lieux et l'ambiance des réunions, parle de Porsche et de Renoir. Mais dans toute son histoire, il lui manque un élément crucial : la preuve écrite de ce qu'il avance.

Hier, l'absence d'un document écrit a été l'un des éléments marquants de son procès contre le courtier Marc Beaudoin. Le PDG déchu de la firme Jitec réclame à Marc Beaudoin et à son ex-employeur, Canaccord Capital, des centaines de milliers de dollars pour une transaction réalisée le 25 septembre 2000. Or, les conditions de cette transaction n'ont fait l'objet d'aucune mention écrite reconnue, ni dans un contrat, ni dans un courriel, ni dans une lettre.

Rappelons le contexte. Benoit Laliberté est ce flamboyant entrepreneur qui a lancé la firme techno Jitec, en 2000. L'entreprise a alors explosé en Bourse avant de s'aplatir comme une crêpe. Poursuivi par les autorités boursières, Benoit Laliberté a été reconnu coupable, au début de 2008, d'avoir trompé les investisseurs, ce qui lui a valu une amende de 893 000$.

Pour sa défense, Benoit Laliberté a notamment justifié ses agissements en Bourse par le fait que des investisseurs externes tentaient de tirer profit d'une chute de l'action de Jitec. Hier, la transaction contestée portait justement sur des actions achetées et peut-être vendues par le financier Herbert Black et le courtier Marc Beaudoin.

Hier, l'avocat de Canaccord a rappelé au juge qu'une preuve verbale (le témoignage de Laliberté) n'est admissible qu'avec un début de preuve écrite.

Un souper chez Black

Le 14 septembre 2000, Benoit Laliberté dit s'être fait appeler au cellulaire par Marc Beaudoin, de Canaccord. « Viens donc souper chez Herbie, le 19 septembre. On va discuter affaires, ça vaut la peine. *Anyway*, viens voir sa belle maison de Westmount et son Renoir », aurait-il dit à Benoit Laliberté.

Le repas aurait mené à une transaction par laquelle Herbert Black et un client de Marc Beaudoin s'engageaient à lui acheter privément 400 000 actions à 6,50$. Benoit Laliberté affirme avoir accepté cette transaction à un prix moindre que le marché (9,50$) à la seule condition que les acheteurs s'engagent à ne pas les vendre avant un an.

La transaction a finalement eu lieu le lundi 25 septembre, chez Canaccord, pour la somme de 1,8 million. Le hic, c'est que Benoit Laliberté ne disposait que d'un certificat de 500 000 actions. Marc Beaudoin lui aurait alors promis de lui remettre les 100 000 actions de trop le lendemain ou encore de lui remettre 650 000$. Benoit Laliberté n'a jamais reçu cette somme, qu'il réclame depuis.

Hier, l'avocat de Canaccord a rappelé au juge qu'une preuve verbale (le témoignage de Laliberté) n'est admissible qu'avec un début de preuve écrite. Or, ces conditions (un an avant de vendre et remise de 100 000 actions) ne sont écrites nulle part. Le juge Lalonde a donné la chance au coureur, bien qu'il se soit lui aussi interrogé sur l'absence de documents.

Benoit Laliberté a justifié cette absence par le fait qu'il avait pleinement confiance en Canaccord Capital – la firme qui l'a propulsé en Bourse – et qu'au bout du compte, ces 400 000 actions ne représentaient alors que 1 % du nombre d'actions qu'il détenait personnellement.

Benoit Laliberté dit avoir compris les motifs cachés du duo Beaudoin-Black le jeudi 28 septembre. Une demi-heure avant l'ouverture, la Bourse l'aurait avisé qu'un vendeur tentait de se défaire d'un bloc de 100 000 actions de Jitec, ce qui aurait pour effet de faire chuter le titre.

M. Laliberté dit avoir appris que c'est le duo Black-Beaudoin qui voulait se défaire de ces actions afin de couvrir une vente à découvert réalisées quelques jours plus tôt. Les 100 000 actions aurait été prises à même la réserve de 500 000 actions cédées le 25 septembre, actions qui devaient pourtant ne pas être vendues avant un an.

Fait intéressant, la transaction de 500 000 actions a notamment été réalisée par l'entremise de la firme Oster Services, des Bahamas, représentée par le financier Martin Tremblay, un ami de Marc Beaudoin. Benoit Laliberté affirme que le véritable bénéficiaire du compte de Oster est Marc Beaudoin lui-même, qu'il décrit comme « LE » courtier offshore à Montréal. Marc Beaudoin nie être le véritable bénéficiaire de Oster.

Hier, le courtier CIBC Wood Gundy a été sommé de rendre publics certains documents qui pourraient nous en apprendre plus sur la trace des 500 000 actions. On en saura plus aujourd'hui à ce sujet.

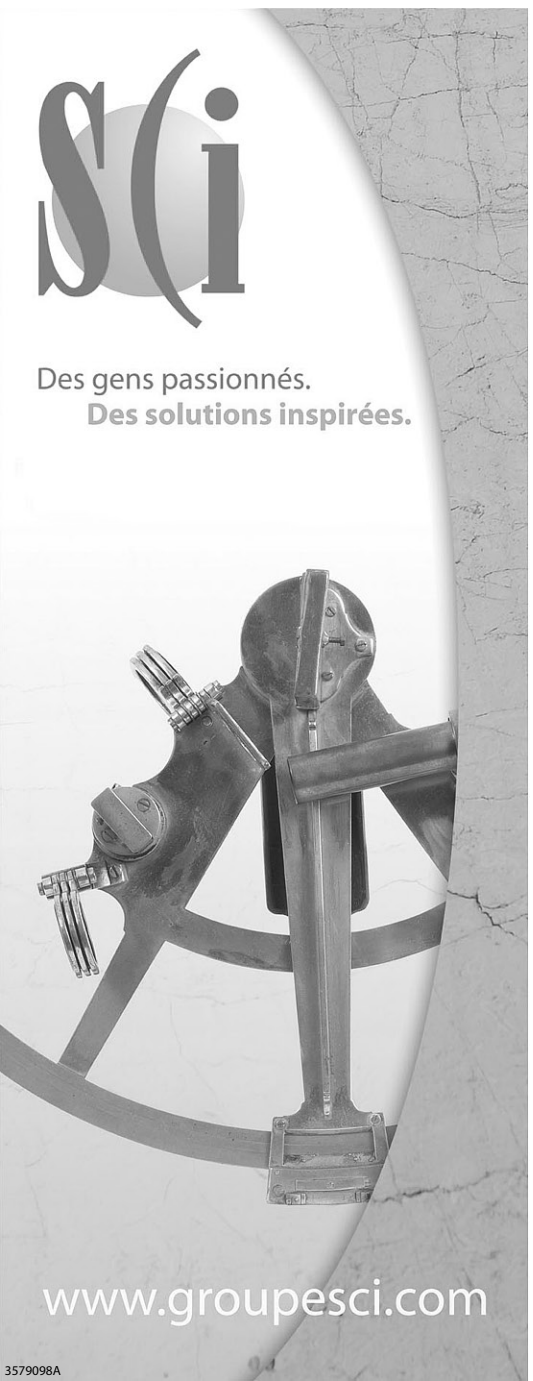

Imaginez un logiciel CRM que vos employés voudront utiliser!

SCI vous présente Microsoft Dynamics CRM Online

La gestion d'opérations de ventes, de marketing ou de service à la clientèle est parfois complexe. La dernière chose que vous désirez, c'est offrir à vos employés des outils qui ajouteront à cette complexité. Vos employés utilisent déjà Microsoft Office et Outlook? Ils retrouveront la même convivialité de ces outils familiers à travers Microsoft Dynamics CRM Online.

10 ANS 1998 - 2008

www.groupesci.com
1 877 334-3322

Essayez Microsoft Dynamics CRM Online* gratuitement pour 30 jours et obtenez 500$ de formation

Incrivez-vous avant le 3 octobre 2008 afin de profiter de cette offre!

- Par Internet: www.groupesci.com ou
- Par téléphone: Dave Pruneau au 1-877 334-3322 poste 237 ou
- Par courriel: davep@groupesci.com

Le Groupe SCI

SCI est le Partenaire Certifié Microsoft Dynamics CRM Online pour le Québec. SCI offre une gamme complète de services de formation, support, diagnostic, d'optimisation et d'implantations CRM, tant au niveau des ventes, du marketing, que du service à la clientèle.

Microsoft CERTIFIED Business Solutions Partner

* Disponible en version anglaise, à compter de 39$ /usager par mois, excluant taxes applicables.

3579098A